



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°**21**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 9
Absents : 3

Ayant voté pour : 44
Ayant voté contre : 6
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE
LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA
GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT ENTRE LA
VILLE DE COLOMBES ET COLOMBES HABITAT
PUBLIC POUR UNE OPÉRATION DE
RÉHABILITATION ET DE RÉSIDENTIALISATION
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 395
LOGEMENTS AU 200 ET 234 RUE SAINT-DENIS, 42
RUE DE L'ÉGALITÉ, 49-83-95 ET 105 RUE YOURI
GAGARINE

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 441-1 et R. 441-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2025 portant sur la garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 14 812 077 euros entre COLOMBES HABITAT PUBLIC et la Banque des Territoires pour le financement d'une opération de réhabilitation et de résidentialisation d'un ensemble immobilier de 395 logements au 200 et 234 rue Saint-Denis, 42 rue de l'Égalité, 49-83-95 et 105 rue Youri Gagarine à Colombes,

Vu la convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Ville de Colombes signée le 27 juin 2024 entre la Ville de Colombes et Colombes Habitat Public,

Considérant la demande de garantie communale d'emprunt du bailleur COLOMBES HABITAT PUBLIC, en date du 4 août 2025, dans le cadre d'une opération de réhabilitation et de résidentialisation d'un ensemble immobilier de 395 logements au 200 et 234 rue Saint-Denis, 42 rue de l'Égalité, 49-83-95 et 105 rue Youri Gagarine à Colombes,

Considérant la contrepartie offerte par COLOMBES HABITAT PUBLIC,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention de réservation de logement jointe en annexe, entre la ville de Colombes et COLOMBES HABITAT PUBLIC, en vue de la réservation à la commune de 79 logements sur le mode de la gestion en flux, pour une durée de 30 ans à compter de la

livraison du programme de réhabilitation et de résidentialisation d'u
395 logements au 200 et 234 rue Saint-Denis, 42 rue de l'Égalité,
Gagarine à Colombes (92700).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l' élu(e) délégué(e), à signer au nom de la Ville, la convention de réservation de logement visée à l'article 1 et tout document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.